

## REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 22 JANVIER 2016

**Date de la convocation: 15/01/2016**

**Date de l'annonce publique: 15/01/2016**

<b>Présents</b>	<b>Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Nancy Brosius, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal</b>
<b>Absent(s)</b>	<b>Ed Buchette, conseiller - excusé</b>
<b>Vote public</b>	<b>Romain Rosenfeld</b>

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation de décomptes :
  - 1) construction d'infrastructures scolaires, parascolaires, sportives, culturelles et de loisirs au lieu-dit « Kinneksbond » à Mamer (devis 69.835.043,00 € / décompte 81.647.381,11 €) ;
  - 2) construction d'un centre intégré pour personnes âgées à Mamer (devis 37.585.286,95 € / décompte 37.263.588,15 €) ;
  - 3) construction d'un centre d'intervention et de sauvetage à Mamer (devis 7.260.000,00 € / décompte 7.157.340,69 €) ;
  - 4) travaux d'infrastructures à la Gare des CFL à Mamer (devis 150.000,00 € / décompte 206.539,71 €) ;
  - 5) modification du réseau d'eau potable dans la Cité Kurt à Capellen (devis 34.304,29 € / décompte 68.736,01 €) ;
  - 6) aménagement d'un terrain de Basket au Parc Brill à Mamer (devis 65.000,00 € / décompte 74.431,75 €) ;
  - 7) remise en état du mur de l'enceinte de l'église à Holzem (devis 120.000,00 € / décompte 177.607,19 €) ;
  - 8) participation aux frais pour la construction de 2 parkings CFL à Mamer et à Capellen (devis - € / décompte 53.352,88 €) ;
  - 9) assainissement thermique du presbytère à Capellen (devis - € / décompte 47.231,46 €) ;
  - 10) présignalement passages piétons écoles à Mamer et Capellen (devis - € / décompte 36.232,57 €) ;
  - 11) acquisition d'un camion (4x2) équipé d'un système multi bennes (devis - € / décompte 149.243,75 €) ;
  - 12) acquisition d'un camion UNIMOG U400 (devis - € / décompte 154.078,52 €) ;
  - 13) étude hydraulique des canalisations mixtes des cités Mameranus et Mont Royal à Mamer (devis - € / décompte 5.293,47 €) ;
  - 14) pose de conduites de gaz rue du Kiem, rue Basse, rue Charles Risch et rue Henri Funck à Capellen (devis 1.500.000,00 € / décompte 1.760.294,34 €) ;
  - 15) remplacement d'une camionnette (devis - € / décompte 18.760,46 €) ;
  - 16) acquisition d'un bras élévateur articulé (BEA) (devis - € / décompte 464.006,34 €) ;
  - 17) aménagement de nouveaux locaux pour le Club Senior à Capellen (devis - € / décompte 6.435,97 €) ;
  - 18) pose d'une conduite de gaz de la rue des Jardins vers la rue Belair à Mamer (devis 830.000,00 € / décompte 838.602,87 €) ;
  - 19) installation de feux tricolores au croisement route d'Arlon avec la rue Baerendall à Mamer (devis 72.000,00 € / décompte 77.505,49 €) ;
  - 20) aménagement de bureaux pour l'Office Social Commun Mamer dans l'ancien presbytère de Mamer (devis 76.000,00 € / décompte 80.944,05 €) ;
  - 21) reconstruction du mur de soutènement dans la rue du Commerce à Mamer (devis 64.000,00 € / décompte 57.679,96 €) ;
  - 22) remise en état du Center Court du Parc de Sports et de Loisirs à Capellen (devis 80.000,00 € / décompte 75.133,13 €) ;
  - 23) aménagement d'un parking rue Henri Kirpach à Mamer (devis 220.000,00 € / décompte 180.287,73 €) ;
  - 24) aménagement de la Place de l'Indépendance à Mamer (Phase II) (devis 652.770,00 € / décompte 461.610,79 €) ;
  - 25) réfection des trottoirs dans la Cité Kurt à Capellen (devis - € / décompte 21.995,58 €) ;
  - 26) aménagement d'un parking rue du Millénaire à Mamer (devis 241.000,00 € / décompte 191.466,66 €) ;

- 27) acquisition d'une voiture de service (devis - € / décompte 8.250,00 €) ;
- 28) aménagement d'un jardin de circulation (devis 260.000,00 € / décompte 259.018,79 €) ;
- 29) piste cyclable entre Mamer et Holzem (devis 150.000,00 € / décompte 105.050,74 €) ;
- 30) pose de conduites de gaz dans diverses rues à Mamer (lot 4) (devis 1.550.000,00 € / décompte 956.033,45 €) ;
- 31) pose de conduites de gaz dans le Roudewee et le Kitchenerwee à Mamer (devis 860.000,00 € / décompte 806.582,76 €) ;
- 32) pose d'infrastructures collectives entre Mamer et Holzem (devis 385.000,00 € / décompte 297.710,76 €) ;
- 33) redressement du CR101 à Holzem (devis 868.469,93 € / décompte 746.127,69 €) ;
- 34) modification de la canalisation rue du Baumbusch à Mamer (devis 95.000,00 € / décompte 73.196,77 €) ;
- 35) modification de la canalisation rue de la Libération à Mamer (devis 110.000,00 € / décompte 51.835,16 €) ;
- 36) aménagement de la terrasse / abri au Parc des sports et de Loisirs à Capellen (devis 40.000,00 € / décompte 35.093,17 €) ;
- 37) remise en état de l'église à Capellen (devis 450.000,00 € / décompte 293.369,58 €) ;
- 38) consolidation et restauration du Mamer Schlass (devis 11.481.625,71 € / décompte 11.165.097,51 €) ;
- 39) réfection du bassin de rétention à Capellen (devis - € / décompte 240.212,78 €) ;
- 40) travaux de réfection dans la rue Gaaschtbiërg à Mamer (devis 260.000,00 € / décompte 312.298,02 €) ;
- 41) démolition de l'École Jean Marx et aménagement d'un parking provisoire (devis 257.500,00 € / décompte 382.310,23 €) ;
- 42) pose de conduite de gaz dans la route de Garnich et la route de Dippach (devis 590.000,00 € / décompte 711.119,55 €) ;
- 43) réaménagement du Domaine Beaulieu à Capellen (devis 850.000,00 € / décompte 908.236,26 €) ;
- 44) réfection des rues dans la Cité Mont Royal à Mamer (devis - € / décompte 521.116,42 €) ;
- 45) construction d'une buvette au complexe sportif à Mamer (devis 489.496,90 € / décompte 507.577,42 €) ;
- 46) réaménagement de la route d'Arlon à Mamer 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase (canalisation et conduite d'eau) (devis 3.544.877,41 € / décompte 2.959.895,58 €) ;
- 47) aménagement du Brill à Mamer (devis 3.426.035,02 € / décompte 5.450.459,05 €) ;
- 48) aménagement de zones 30 km/h dans divers quartiers (devis 190.000,00 € / décompte 299.720,66 €) ;
- 49) acquisition d'un fourgon d'incendie du type MZF (Mehrzweckfahrzeug) (devis - € / décompte 185.161,50 €) ;
- 50) réfection des cimetières à Mamer, Capellen et Holzem (devis 300.000,00 € / décompte 508.745,33 €) ;
- 51) transformation de la crèche dans l'école à Holzem (devis 410.000,00 € / décompte 297.735,61 €) ;
- 52) remplacement du Spullweenchen (devis - € / décompte 21.803,93 €) ;
- 53) aménagement d'un bureau au centre de recyclage à Mamer (devis - € / décompte 10.292,14 €) ;
- 54) installation d'une climatisation et aménagement de bureaux supplémentaires au Mamer Schlass (devis 1.300.000,00 € / décompte 609.083,70 €) ;
- 55) établissement d'une étude de circulation et d'urbanisme (devis - € / décompte 262.589,36 €) ;
- 56) aménagement et équipement d'une maison des jeunes à Mamer (devis 724.000,00 € / décompte 815.324,20 €) ;
- 57) remise en état de la façade de l'école Henri Trauffer à Mamer (devis 135.938,02 € / décompte 114.029,45 €) ;
- 58) bornes d'informations électroniques (devis - € / décompte 31.454,42 €) ;
- 59) mise en place d'horodateurs au Parc d'Activités à Capellen (devis 115.000,00 € / décompte 110.135,28 €) ;
- 60) remise en état du château d'eau à Mamer (devis 400.000,00 € / décompte 493.951,00 €) ;
3. Circulation :
- a) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue des Prés à Mamer ;
  - b) modification du règlement de circulation communal du 11/07/2008 ;
  - c) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans rue de la Gare à Capellen ;
  - d) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans cité Kurt à Capellen.
4. Prise de position concernant le reclassement de la voirie par l'Administration des ponts et chaussées.
5. Allocation de subsides exceptionnels :
- a) 583,60 € à l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde avec son projet « Vikasa Reads – scolarisation des enfants travaillant dans les mines dans l'Etat du Karnataka » (recette réalisée au Marché de Noël par la CCCI) ;
  - b) 1.000,00 € à l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde avec son projet « Vikasa Reads – scolarisation des enfants travaillant dans les mines dans l'Etat du Karnataka » à titre de contribution communale au

- don fait par le «Kiwanis Club Mamerdall » dans le cadre des «Kleiderbörsen » et le marché de Noël 2015 ;
- c) 2.000,00 € l'a.s.b.l. Mouvement Ecologique à titre d'aide financière pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> édition de la journée " Alles op de Vélo" entre Mamer et Mersch ;
- d) 2.300,00 € à diverses associations locales pour leur participation à l'exploitation du stand de boissons au «Mamer Maart » en 2016.
6. Approbation d'un acte de vente avec les époux Wilhelm-Müller dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR 101) à Mamer.
  7. Avis au sujet de la réclamation dirigée contre la Projet d'Aménagement Général de la commune de Mamer conformément à l'article 17 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.
  8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
  9. Création d'un poste de rédacteur au secrétariat communal.

<b>Point de l'ordre du jour 1</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>
---------------------------------------	---------------------------------------

Le conseil communal,

avec neuf contre trois voix approuve l'ordre du jour ci-avant.

Les conseillers communaux Mme Edmée Besch-Glangé, Mme Nancy Brosius et M. Jemp Weydert du parti « Déi Gréng » se retirent de leur propre gré dans l'enceinte du public pour le motif qu'il n'a pas été tenu compte de leur demande de reporter les points 2-1 à 2-60 à une séance ultérieure.

<b>Point de l'ordre du jour 2-1</b>	<b>Approbation de décomptes - construction d'infrastructures scolaires, parascolaires, sportives, culturelles et de loisirs au lieu-dit « Kinneksbond » à Mamer (devis 69.835.043,00 € / décompte 81.647.381,11 €)</b>
---	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 81.647.381,11 € T.T.C. pour les travaux de construction d'infrastructures scolaires, parascolaires, sportives, culturelles et de loisirs au lieu-dit « Kinneksbond » à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-2</b>	<b>Approbation de décomptes - construction d'un centre intégré pour personnes âgées à Mamer (devis 37.585.286,95 € / décompte 37.263.588,15 €)</b>
---	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 37.263.588,15 € T.T.C. pour les travaux de construction d'un centre intégré pour personnes âgées à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-3</b>	<b>Approbation de décomptes - construction d'un centre d'intervention et de sauvetage à Mamer (devis 7.260.000,00 € / décompte 7.157.340,69 €)</b>
---	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 7.157.340,69 € T.T.C. pour les travaux de construction d'un centre d'intervention et de secours à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-4</b>	<b>Approbation de décomptes - travaux d'infrastructures à la Gare des CFL à Mamer (devis 150.000,00 € / décompte 206.539,71 €)</b>
---	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 206.539,71 € T.T.C. pour les travaux d'infrastructures à la Gare des CFL de Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-5</b>	<b>Approbation de décomptes - modification du réseau d'eau potable dans la Cité Kurt à Capellen (devis 34.304,29 € / décompte 68.736,01 €)</b>
---	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 68.736,01 € T.T.C. pour les travaux de modification du réseau d'eau potable dans la Cité Kurt à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-6</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement d'un terrain de Basket au Parc Brill à Mamer (devis 65.000,00 € / décompte 74.431,75 €)</b>
---	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 74.431,75 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement d'un terrain de Basket au Parc Brill à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-7</b>	<b>Approbation de décomptes - remise en état du mur de l'enceinte de l'église à Holzem (devis 120.000,00 € / décompte 177.607,19 €)</b>
---	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 177.607,19 € T.T.C. pour les travaux de remise en état du mur de l'enceinte de l'église de Holzem.

<b>Point de l'ordre du jour 2-8</b>	<b>Approbation de décomptes - participation aux frais pour la construction de 2 parkings CFL à Mamer et à Capellen (devis - € / décompte 53.352,88 €)</b>
---	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 53.352,88 € T.T.C. pour la participation aux frais pour la construction de 2 parkings CFL à Mamer et à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-9</b>	<b>Approbation de décomptes - assainissement thermique du presbytère à Capellen (devis - € / décompte 47.231,46 €)</b>
---	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 47.231,46 € T.T.C. pour les travaux d'assainissement thermique du presbytère à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-10</b>	<b>Approbation de décomptes - présignalment passages piétons écoles à Mamer et Capellen (devis - € / décompte 36.232,57 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 36.232,57 € T.T.C. pour les travaux de présignalment des passages piétons autour des écoles à Mamer et Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-11</b>	<b>Approbation de décomptes - acquisition d'un camion (4x2) équipé d'un système multi bennes (devis - € / décompte 149.243,75 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 149.243,75 € T.T.C. pour l'acquisition d'un camion (4x2) équipé d'un système multi bennes.

<b>Point de l'ordre du jour 2-12</b>	<b>Approbation de décomptes - acquisition d'un camion UNIMOG U400 (devis - € / décompte 154.078,52 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 154.078,52 € T.T.C. pour l'acquisition d'un camion UNIMOG U400.

<b>Point de l'ordre du jour 2-13</b>	<b>Approbation de décomptes - étude hydraulique des canalisations mixtes des cités Mameranus et Mont Royal à Mamer (devis - € / décompte 5.293,47 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 5.293,47 € T.T.C. pour l'étude hydraulique des canalisations mixtes des cités Mameranus et Mont Royal à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-14</b>	<b>Approbation de décomptes - pose de conduites de gaz rue du Kiem, rue Basse, rue Charles Risch et rue Henri Funck à Capellen (devis 1.500.000,00 € / décompte 1.760.294,34 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 1.760.294,34 € T.T.C. pour les travaux de pose de conduites de gaz rue du Kiem, rue Basse, rue Charles Risch et rue Henri Funck à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-15</b>	<b>Approbation de décomptes - remplacement d'une camionnette (devis - € / décompte 18.760,46 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 18.760,46 € T.T.C. pour le remplacement d'une camionnette.

<b>Point de l'ordre du jour 2-16</b>	<b>Approbation de décomptes - acquisition d'un bras élévateur articulé (BEA) (devis - € / décompte 464.006,34 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 464.006,34 € T.T.C. pour l'acquisition d'un bras élévateur articulé (BEA).

<b>Point de l'ordre du jour 2-17</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement de nouveaux locaux pour le Club Senior à Capellen (devis - € / décompte 6.435,97 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 6.435,97 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement de nouveaux locaux pour le Club Senior à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-18</b>	<b>Approbation de décomptes - pose d'une conduite de gaz de la rue des Jardins vers la rue Belair à Mamer (devis 830.000,00 € / décompte 838.602,87 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 838.602,87 € T.T.C. pour les travaux de pose d'une conduite de gaz de la rue des Jardins vers la rue Belair à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-19</b>	<b>Approbation de décomptes - installation de feux tricolores au croisement route d'Arlon avec la rue Baerendall à Mamer (devis 72.000,00 € / décompte 77.505,49 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 77.505,49 € T.T.C. pour les travaux d'installation de feux tricolores au croisement route d'Arlon avec la rue Baerendall à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-20</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement de bureaux pour l'Office Social Commun Mamer dans l'ancien presbytère de Mamer (devis 76.000,00 € / décompte 80.944,05 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 80.944,05 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement de bureaux pour l'Office Social Commun Mamer dans l'ancien presbytère de Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-21</b>	<b>Approbation de décomptes - reconstruction du mur de soutènement dans la rue du Commerce à Mamer (devis 64.000,00 € / décompte 57.679,96 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 57.679,96 € T.T.C. pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement dans la rue du Commerce à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-22</b>	<b>Approbation de décomptes - remise en état du Center Court du Parc de Sports et de Loisirs à Capellen (devis 80.000,00 € / décompte 75.133,13 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 75.133,13 € T.T.C. pour les travaux de remise en état du Centre Court du Parc de Sports et de Loisirs à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-23</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement d'un parking rue Henri Kirpach à Mamer (devis 220.000,00 € / décompte 180.287,73 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 180.287,73 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement d'un parking rue Henri Kirpach à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-24</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement de la Place de l'Indépendance à Mamer (Phase II) (devis 652.770,00 € / décompte 461.610,79 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 461.610,79 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Indépendance à Mamer (Phase II).

<b>Point de l'ordre du jour 2-25</b>	<b>Approbation de décomptes - réfection des trottoirs dans la Cité Kurt à Capellen (devis - € / décompte 21.995,58 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 21.995,58 € T.T.C. pour les travaux de réfection des trottoirs dans la Cité Kurt à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-26</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement d'un parking rue du Millénaire à Mamer (devis 241.000,00 € / décompte 191.466,66 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 191.466,66 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement d'un parking rue du Millénaire à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-27</b>	<b>Approbation de décomptes - acquisition d'une voiture de service (devis - € / décompte 8.250,00 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 8.250,00€ T.T.C. pour l'acquisition d'une voiture de service.

<b>Point de l'ordre du jour 2-28</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement d'un jardin de circulation (devis 260.000,00 € / décompte 259.018,79 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 259.018,79 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement d'un jardin de circulation.

<b>Point de l'ordre du jour 2-29</b>	<b>Approbation de décomptes - piste cyclable entre Mamer et Holzem (devis 150.000,00 € / décompte 105.050,74 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 105.050,74 € T.T.C. pour les travaux relatives à la piste cyclable entre Mamer et Holzem.

<b>Point de l'ordre du jour 2-30</b>	<b>Approbation de décomptes - pose de conduites de gaz dans diverses rues à Mamer (lot 4) (devis 1.550.000,00 € / décompte 956.033,45 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 956.033,45 € T.T.C. pour les travaux de pose de conduites de gaz dans diverses rues à Mamer (lot 4).

<b>Point de l'ordre du jour 2-31</b>	<b>Approbation de décomptes - pose de conduites de gaz dans le Roudewee et le Kitchenerwee à Mamer (devis 860.000,00 € / décompte 806.582,76 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 806.582,76 € T.T.C. pour les travaux de pose de conduites de gaz dans le Roudewee et le Kitchenerwee à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-32</b>	<b>Approbation de décomptes - pose d'infrastructures collectives entre Mamer et Holzem (devis 385.000,00 € / décompte 297.710,76 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 297.710,76 € T.T.C. pour les travaux de pose d'infrastructures collectives entre Mamer et Holzem.

<b>Point de l'ordre du jour 2-33</b>	<b>Approbation de décomptes - redressement du CR101 à Holzem (devis 868.469,93 € / décompte 746.127,69 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 746.127,69 € T.T.C. pour les travaux de redressement du CR101 à Holzem.



<b>Point de l'ordre du jour 2-34</b>	<b>Approbation de décomptes - modification de la canalisation rue du Baumbusch à Mamer (devis 95.000,00 € / décompte 73.196,77 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 73.196,77 € T.T.C. pour les travaux de modification de la canalisation rue du Baumbusch à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-35</b>	<b>Approbation de décomptes - modification de la canalisation rue de la Libération à Mamer (devis 110.000,00 € / décompte 51.835,16 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 51.835,16 € T.T.C. pour les travaux de modification de la canalisation rue de la Libération à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-36</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement de la terrasse / abri au Parc des sports et de Loisirs à Capellen (devis 40.000,00 € / décompte 35.093,17 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 35.093,17 € T.T.C. pour les travaux de d'aménagement de la terrasse / abri au Parc des Sports et de Loisirs à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-37</b>	<b>Approbation de décomptes - remise en état de l'église à Capellen (devis 450.000,00 € / décompte 293.369,58 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 293.369,58 € T.T.C. pour les travaux de remise en état de l'église à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-38</b>	<b>Approbation de décomptes - consolidation et restauration du Mamer Schlass (devis 11.481.625,71 € / décompte 11.165.097,51)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 11.165.097,51 € T.T.C. pour les travaux de consolidation et de restauration du Mamer Schlass.

<b>Point de l'ordre du jour 2-39</b>	<b>Approbation de décomptes - réfection du bassin de rétention à Capellen (devis - € / décompte 240.212,78 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 240.212,78 € T.T.C. pour les travaux de réfection du bassin de rétention à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-40</b>	<b>Approbation de décomptes - travaux de réfection dans la rue Gaaschtbiérg à Mamer (devis 260.000,00 € / décompte 312.298,02</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 312.298,02 € T.T.C. pour les travaux de réfection dans la rue Gaaschtbiérg à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-41</b>	<b>Approbation de décomptes - démolition de l'Ecole Jean Marx et aménagement d'un parking provisoire (devis 257.500,00 € / décompte 382.310,23 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 382.310,23 € T.T.C. pour les travaux de démolition de l'Ecole Jean Marx et d'aménagement d'un parking provisoire.

<b>Point de l'ordre du jour 2-42</b>	<b>Approbation de décomptes - pose de conduite de gaz dans la route de Garnich et la route de Dippach (devis 590.000,00 € / décompte 711.119,55 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 711.119,55 € T.T.C. pour les travaux de pose de conduites de gaz dans la route de Garnich et la route de Dippach.

<b>Point de l'ordre du jour 2-43</b>	<b>Approbation de décomptes - réaménagement du Domaine Beaulieu à Capellen (devis 850.000,00 € / décompte 908.236,26 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 908.236,26 € T.T.C. pour les travaux de réaménagement du Domaine Beaulieu à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-44</b>	<b>Approbation de décomptes - réfection des rues dans la Cité Mont Royal à Mamer (devis - € / décompte 521.116,42 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 521.116,42 € T.T.C. pour les travaux de réfection des rues dans la Cité Mont Royal à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-45</b>	<b>Approbation de décomptes - construction d'une buvette au complexe sportif à Mamer (devis 489.496,90 € / décompte 507.577,42 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 507.577,42 € T.T.C. pour les travaux de construction d'une buvette au complexe sportif à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-46</b>	<b>Approbation de décomptes - réaménagement de la route d'Arlon à Mamer 1ère et 2ème phase (canalisation et conduite d'eau) (devis 3.544.877,41 € / décompte 2.959.895,58 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 2.959.895,58 € T.T.C. pour les travaux de réaménagement de la route d'Arlon à Mamer 1ère et 2ème phase (canalisation et conduite d'eau).

<b>Point de l'ordre du jour 2-47</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement du Brill à Mamer (devis 3.426.035,02 € / décompte 5.450.459,05 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 5.450.459,05 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement du Brill à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-48</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement de zones 30 km/h dans divers quartiers (devis 190.000,00 € / décompte 299.720,66 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 299.720,66 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement de zones 30 km/h dans divers quartiers.

<b>Point de l'ordre du jour 2-49</b>	<b>Approbation de décomptes - acquisition d'un fourgon d'incendie du type MZF (Mehrzweckfahrzeug) (devis - € / décompte 185.161,50 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 185.161,50 € T.T.C. pour l'acquisition d'un fourgon d'incendie du type MZF (Mehrzweckfahrzeug).

<b>Point de l'ordre du jour 2-50</b>	<b>Approbation de décomptes - réfection des cimetières à Mamer, Capellen et Holzem (devis 300.000,00 € / décompte 508.745,33)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 508.745,33 € T.T.C. pour les travaux de réfection des cimetières à Mamer, Capellen et Holzem.

<b>Point de l'ordre du jour 2-51</b>	<b>Approbation de décomptes - transformation de la crèche dans l'école à Holzem (devis 410.000,00 € / décompte 297.735,61 €) ;</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 297.735,61 € T.T.C. pour les travaux de transformation de la crèche dans l'école de Holzem.

<b>Point de l'ordre du jour 2-52</b>	<b>Approbation de décomptes - remplacement du Spullweenchen (devis - € / décompte 21.803,93 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 21.803,93 € T.T.C. pour le remplacement du Spullweenchen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-53</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement d'un bureau au centre de recyclage à Mamer (devis - € / décompte 10.292,14 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 10.292,14 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement d'un bureau au centre de recyclage à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-54</b>	<b>Approbation de décomptes - installation d'une climatisation et aménagement de bureaux supplémentaires au Mamer Schlass (devis 1.300.000,00 € / décompte 609.083,70 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 609.083,70€ T.T.C. pour les travaux d'installation d'une climatisation et l'aménagement de bureaux supplémentaires au Mamer Schlass.

<b>Point de l'ordre du jour 2-55</b>	<b>Approbation de décomptes - établissement d'une étude de circulation et d'urbanisme (devis - € / décompte 262.589,36 €)</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 262.589,36 € T.T.C. pour l'établissement d'une étude de circulation et d'urbanisme.

<b>Point de l'ordre du jour 2-56</b>	<b>Approbation de décomptes - aménagement et équipement d'une maison des jeunes à Mamer (devis 724.000,00 € / décompte 815.324,20 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 815.324,20 € T.T.C. pour les travaux d'aménagement et l'équipement d'une maison des jeunes à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-57</b>	<b>Approbation de décomptes - remise en état de la façade de l'école Henri Trauffer à Mamer (devis 135.938,02 € / décompte 114.029,45 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 114.029,45 € T.T.C. pour les travaux de remise en état de la façade de l'école Henri Trauffer à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 2-58</b>	<b>Approbation de décomptes - bornes d'informations électroniques (devis - € / décompte 31.454,42</b>
--	---

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 31.454,42 € T.T.C. pour la mise en place de bornes d'informations électroniques.

<b>Point de l'ordre du jour 2-59</b>	<b>Approbation de décomptes - mise en place d'horodateurs au Parc d'Activités à Capellen (devis 115.000,00 € / décompte 110.135,28 €)</b>
--	---

Le conseil communal,

avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 110.135,28 € T.T.C. pour la mise en place d'horodateurs au Parc d'Activités à Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 2-60</b>	<b>Approbation de décomptes - remise en état du château d'eau à Mamer (devis 400.000,00 € / décompte 493.951,00 €)</b>
--	--

Le conseil communal, avec neuf voix

approuve le décompte au montant de 493.951,00 € T.T.C. pour les travaux de remise en état du château d'eau de Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 3-a</b>	<b>Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue des Prés à Mamer</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue des Prés à Mamer dans le but de sécuriser la porte d'entrée du Centre Culturel Kinneksbond et arrête :

(1)

Dans le but de sécuriser la porte d'entrée du Centre Culturel Kinneksbond, côté rue des Prés à Mamer, notamment pour les services de secours, la prescription suivante est applicable à partir du jeudi, le 17/12/2015 à 08.00 heures jusqu'à approbation définitive de la modification du règlement de circulation de la commune de Mamer :

- Le stationnement est interdit, vis-à-vis des maisons N°39-43 rue des Prés à Mamer. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

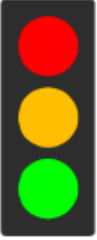


<b>Point de l'ordre du jour 3-b</b>	<b>Circulation - modification du règlement de circulation communal du 11/07/2008</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement

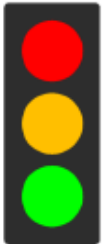

décide de modifier le règlement de circulation communal comme suit :

**Art. 1er.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route d'Arlon (N6) à Capellen (Kapellen)** est complétée par les dispositions suivantes:


Article	Libellé	Situation	Signal
3/3/1	signaux colorés lumineux	- Pour les passages piétons à la hauteur des maisons 68 et 70	
4/2/4	stationnement interdit certains jours	- sur la bande de stationnement devant le Campus Scolaire Capellen (jours ouvrables, lundi au vendredi, 07.00h à 19.00h Kiss & Go)	 jours ouvrables lundi - vendredi 08.00 - 18.00h
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 118, du côté pair - A la hauteur de la maison 99c, du côté impair	

Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **route d'Arlon (N6) à Capellen (Kapellen)** sont supprimées:


Article	Libellé	Situation	Signal
3/3/1	signaux colorés lumineux	- Pour le passage piétons à la hauteur de la maison 70	
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 112, du côté pair - A la hauteur de la maison 99a, du côté impair	

**Art. 2.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de la Gare (CR103) à Capellen (Kapellen)** est complétée par les dispositions suivantes:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 11a, du côté impair - A la hauteur de la maison 22, du côté pair - A la hauteur de la maison 68, du côté pair	

Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **rue de la Gare (CR103) à Capellen (Kapellen)** sont supprimées:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la hauteur de la maison 102, du côté pair</li> <li>- A la hauteur de la maison 13, du côté impair</li> </ul>	


**Art. 3.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant l' **av. Grand-Duc Jean à Capellen (Kapellen)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la hauteur de la maison 1a, du côté impair</li> </ul>	

**Art. 4.**


Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Charles Risch à Capellen (Kapellen)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la hauteur de la maison 1 , du côté pair</li> </ul>	




**Art. 5.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **route de Capellen (CR103) à Holzem (Holzem)** est complétée par la disposition suivante:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 23, du côté pair	

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **route de Capellen (CR103) à Holzem (Holzem)** est supprimée:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 21, du côté pair	

**Art. 6.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **Arlon route d' (Campus scolaire Kinneksbond adjacent) à Mamer (Mamer)** est complétée par les dispositions suivantes:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- Devant le bâtiment 2e, en provenance de la route d'Arlon (N6) - Devant le bâtiment 4e et 6e, en provenance de la route d'Arlon (N6)	

Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **Arlon route d' (Campus scolaire Kinneksbond adjacent) à Mamer (Mamer)** sont supprimées:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devant le 2e bâtiment, en provenance de la route d'Arlon (N6)</li> <li>- Devant le 4e bâtiment, en provenance de la route d'Arlon (N6)</li> </ul>	


#### Art. 7.

Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **rue d'Athènes à Mamer (Mamer)** sont supprimées:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la hauteur de la maison 1, du côté impair</li> <li>- A la hauteur de la maison 3, du côté pair</li> </ul>	


#### Art. 8.

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rue Josy Barthel à Mamer (Mamer)** est supprimée:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la hauteur de la maison 10, du côté pair</li> </ul>	

**Art. 9.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de Den Haag à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de l'intersection avec la Wieweschgaass, du côté impair	

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rue de Den Haag à Mamer (Mamer)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de l'intersection avec la Wieweschgaass, du côté pair	


**Art. 10.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rte de Dippach (CR102) à Mamer (Mamer)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 4 , du côté pair	


**Art. 11.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rue des Eglantiers à Mamer (Mamer)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 2, du côté pair	


**Art. 12.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **rue de Kehlen (CR102) à Mamer (Mamer)** sont supprimées:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 17, du côté pair - A la hauteur de la maison 20, du côté impair	


**Art. 13.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rue Pierre Krier-Becker à Mamer (Mamer)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 6, du côté impair	


**Art. 14.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue des Prés à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:


Article	Libellé	Situation	Signal
4/2/1	stationnement interdit	- Vis-à-vis des maisons N°39-43	

**Art. 15.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue de Rome à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:


Article	Libellé	Situation	Signal
1/3/1	accès interdit aux véhicules automoteurs destinés au transport de choses, excepté riverains et fournisseurs	- à l'intersection avec la rue du Commerce	

Au chapitre II "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la **rue de Rome à Mamer (Mamer)** est supprimée:

Article	Libellé	Situation	Signal
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 1 de la rue Henri Kirpach, du côté impair	


**Art. 16.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Jean Schneider à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:



Article	Libellé	Situation	Signal
2/6/1	passage pour piétons	- à l'intersection avec la rue François Trausch	

**Art. 17.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue François Trausch à Mamer (Mamer)** est complétée par les dispositions suivantes:


Article	Libellé	Situation	Signal
2/6/1	passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Jean-Pierre Wilhelm - A la hauteur du bâtiment Précoce II	

Au chapitre II "Dispositions particulières", les dispositions suivantes concernant la **rue François Trausch à Mamer (Mamer)** sont supprimées:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/6/1	passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Jean-Pierre Wilhelm 2x	
4/7/1	arrêt d'autobus	- A la hauteur de l'intersection avec la rue Jean-Pierre Wilhelm, du côté impair	

**Art. 18.**

Au chapitre II "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue Jean-Pierre Wilhelm à Mamer (Mamer)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/6/1	passage pour piétons	- à l'intersection avec la rue François Trausch	

**Art. 19.**

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

<b>Point de l'ordre du jour 3-c</b>	<b>Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans rue de la Gare à Capellen</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue de la Gare à Capellen dans le cadre de travaux de tranchées pour la pose d'un nouveau réseau télécoms et arrête:

(1)

Les prescriptions suivantes sont applicables dans la rue de la Gare à Capellen à partir du lundi, le 18/01/2016 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux (+/- 6 semaines) :

- La circulation sur la rue de la Gare à la hauteur du chantier est réglée à l'aide de signaux colorés lumineux. Cette prescription est indiquée par des signaux colorés lumineux. En cas de panne des signaux colorés lumineux, la prescription est indiquée par les signaux B.5 « PRIORITE A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE » et B.6 « PRIORITE PAR RAPPORT A LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE ».
- Le stationnement est interdit des deux côtés dans la rue de la Gare à la hauteur du chantier. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

<b>Point de l'ordre du jour 3-d</b>	<b>Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans cité Kurt à Capellen</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement

confirme le règlement de circulation d'une validité supérieure à 72 heures dans la cité Kurt à Capellen dans le cadre de travaux de tranchées pour la pose d'un nouveau réseau télécoms et arrête:

(1)

Les prescriptions suivantes sont applicables dans la cité Kurt à Capellen à partir du lundi, le 18/01/2016 à 07.00 heures jusqu'à la fin des travaux (+/- 6 mois) :

- Le stationnement est interdit des deux côtés dans l'avenue Grand-Duc Jean, sur toute la longueur. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».
- Le stationnement est interdit des deux côtés dans la rue de la Forêt, sur toute la longueur. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».
- Le stationnement est interdit des deux côtés dans la rue Michel Rodange, sur toute la longueur. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».
- Le stationnement est interdit des deux côtés dans la rue Hireknapp, sur toute la longueur. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

<b>Point de l'ordre du jour 4</b>	<b>Prise de position concernant le reclassement de la voirie 2012 par l'Administration des ponts et chaussées</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

approuve la proposition de reclassement de la voirie 2012 sur le territoire de la commune de Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 5-a</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 583,60 € à l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde avec son projet « Vikasa Reads – scolarisation des enfants travaillant dans les mines dans l'Etat du Karnataka » (recette réalisée au Marché de Noël par la CCCI)</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

accorde un subside exceptionnel de 583,60 € à l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde avec son projet «Vikasa Reads – scolarisation des enfants travaillant dans les mines dans l'Etat du Karnataka».

<b>Point de l'ordre du jour 5-b</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 1.000,00 € à l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde avec son projet « Vikasa Reads – scolarisation des enfants travaillant dans les mines dans l'Etat du Karnataka » à titre de contribution communale au don fait par le «Kiwanis Club Mamerdall » dans le cadre des «Kleiderbörsen » et le marché de Noël 2015</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide de contribuer au don du «Kiwanis Club Mamerdall » avec un montant de 1.000,00 € à l'ONG Aide à l'enfance de l'Inde avec son projet « Vikasa Reads – scolarisation des enfants travaillant dans les mines dans l'Etat du Karnataka ».



<b>Point de l'ordre du jour 5-c</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 2.000,00 € l'a.s.b.l. Mouvement Ecologique à titre d'aide financière pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> édition de la journée " Alles op de Vëlo" entre Mamer et Mersch</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement

décide d'accorder un subside exceptionnel de 2.000,00 € à l'a.s.b.l. Mouvement écologique pour l'organisation de la 21<sup>ème</sup> édition de la journée « Alles op de Vëlo » entre Mamer et Mersch, dimanche le 17/07/2016.

<b>Point de l'ordre du jour 5-d</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 2.300,00 € à diverses associations locales pour leur participation à l'exploitation du stand de boissons au «Mamer Maart » en 2016</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement

décide d'allouer un subside exceptionnel de 2.300,00 € à diverses associations locales pour leur participation à l'exploitation au stand de boissons au « Mamer Maart » en 2016.

<b>Point de l'ordre du jour 6</b>	<b>Approbation d'un acte de vente avec les époux Wilhelm-Müller dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR 101) à Mamer</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement :

(1)

approuve l'acte de vente n° 2015/2847 dressé le 14/12/2015 par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, aux termes duquel les époux Wilhelm-Müller cèdent au prix de 530,67 € à la commune de Mamer l'immeuble inscrit au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, suivant :

- numéro 1664/6802, lieu-dit « route de Holzem », place voirie, avec une contenance cadastrale de 01 are 07 centiares ;

(2)

prie Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures d'intervenir dans la dépense à raison de 50%.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Monsieur le conseiller communal Jean-Marie Kerschenmeyer se retire dans l'enceinte du public.

Monsieur l'échevin Roger Negri assure la présidence de la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 7</b>	<b>Avis au sujet de la réclamation dirigée contre la Projet d'Aménagement Général de la commune de Mamer conformément à l'article 17 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal, avec sept voix et trois abstentions

propose à Monsieur le Ministre de l'Intérieur de ne pas faire droit à la réclamation des consorts Decker.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 8</b>	<b>Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

<b>Point de l'ordre du jour 9</b>	<b>Création d'un poste de rédacteur au secrétariat communal</b>
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement

décide la création d'un poste de rédacteur au secrétariat communal.